

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quatorzième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 12 mai 2008 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 2 juin 2008

Procès-verbal de la trois cent quatorzième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 12 mai 2008 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLANCHETTE, Michel Professeur – Département des sciences comptables	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 15.

Il souhaite la bienvenue à monsieur Michel Blanchette qui entame, avec la présente réunion, son mandat de membre du comité exécutif.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatién, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent treizième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Embauche d'un(e) préposé(e) aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module des relations industrielles
- 4.- Embauche d'un(e) secrétaire de direction au Service de la bibliothèque
- 5.- Embauche d'un(e) agent(e) de programme coopératif au Bureau de liaison université-milieu
- 6.- Annulation du versement d'une somme de 225 000 \$ à la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année financière 2007-2008
- 7.- Avis au recteur relatif au projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009
- 8.- Avis au recteur relatif au projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Prochaine assemblée
- 11.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent treizième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent treizième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent treizième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Embauche d'un(e) préposé(e) aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module des relations industrielles

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de préposé(e) aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module des relations industrielles, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Madeleine Lussier, directrice du

Le comité de sélection, composé de madame Madeleine Lussier, directrice au Module des sciences comptables, monsieur Elmustapha Najem, directeur au Module des relations industrielles et madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines, a reçu deux candidatures et a retenu pour une entrevue les deux candidatures.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Monique Léonard à titre de préposée aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module des relations industrielles, et ce, à compter du 13 mai 2008.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CX-1351 concernant l'embauche d'une préposée aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module des relations industrielles (**Monique Léonard**); la résolution est jointe en appendice.

Un membre demande qu'il soit constamment fait mention, lors des propositions d'embauche, de la recommandation du comité de sélection et qu'un attendu spécifique y fasse référence dans le projet de résolution. La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du comité exécutif qu'elle a toujours en sa possession, lors du traitement des recommandations d'embauche, le curriculum vitae de la personne candidate et les résultats aux tests.

4.- **Embauche d'un(e) secrétaire de direction au Service de la bibliothèque**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de secrétaire de direction au Service de la bibliothèque, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Hélène Larouche, directrice du Service de la bibliothèque, monsieur Daniel Godon, directeur adjoint au Service de la bibliothèque et madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines, a reçu seize candidatures et a retenu pour une entrevue trois candidatures.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Brigitte Roy à titre de secrétaire de direction au Service de la bibliothèque, et ce, à compter du 13 mai 2008.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Michel Blanchette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CX-1352 concernant l'embauche d'une secrétaire de direction au Service de la bibliothèque (**Brigitte Roy**); la résolution est jointe en appendice.

5.- **Embauche d'un(e) agent(e) de programme coopératif au Bureau de liaison université-milieu**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste d'agent(e) de programme coopératif au Bureau de liaison université-milieu, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de monsieur André Manseau, directeur du Bureau de liaison université-milieu et madame France Pétrin, conseillère en gestion des ressources humaines, a reçu une candidature et a retenu pour une entrevue cette candidature.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Geneviève Biron à titre d'agente de programme coopératif au Bureau de liaison université-milieu, et ce, à compter du 13 mai 2008.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CX-1353 concernant l'embauche d'une agente de programme coopératif au Bureau de liaison université-milieu (**Geneviève Biron**); la résolution est jointe en appendice.

6.- Annulation du versement d'une somme de 225 000 \$ à la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année financière 2007-2008

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que l'Université a cautionné une marge de crédit de 900 000 \$ (Résolution 296-CA-4360) pour la période de la campagne de financement de la Fondation.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 mai 2007, a approuvé le budget de fonctionnement pour l'année 2007-2008 (Résolution 311-CA-4639). Ce budget prévoyait le versement d'une somme de 225 000 \$ à la Fondation. Le remboursement de cette somme a pour but de couvrir une partie des frais reliés à la campagne majeure de financement. Ce montant a été établi en amortissant la marge de crédit de 900 000 \$ sur une période de 4 ans. Tel que discuté lors de l'approbation du budget, le sujet sera remis à l'ordre du jour, lors de l'approbation des budgets, de chacune des années à venir.

La résolution 302-CX-1322 autorisait le Service des ressources humaines et financières à procéder au versement. Selon les derniers exercices de prévision des produits et des charges, l'Université doit effectuer des compressions majeures afin de respecter le plan de retour à l'équilibre fourni au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le non-respect de ce plan entraînerait le non-versement de la subvention conditionnelle de près de 5 M\$ en juillet 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CX-1354 concernant l'annulation du versement d'une somme de 225 000 \$ à la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année financière 2007-2008, laquelle est jointe en appendice.

7.- Avis au recteur relatif au projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009

Le directeur du Service des ressources humaines et financières, monsieur Paul Préseault, et la coordonnatrice à la gestion financière, madame Julie Cardinal, sont présents pour le traitement de ce point.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CX-1355 concernant l'avis au recteur relatif au projet de budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2008-2009, laquelle est jointe en appendice.

Un membre demande à connaître le type d'analyse qui a été mis en œuvre préalablement à la recommandation de procéder à des créations de postes permanents. Il mentionne, à titre d'exemple, l'analyse par ratio et l'analyse basée sur des comparables avec d'autres institutions universitaires.

Le président et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources lui confirment qu'effectivement, une analyse détaillée des besoins a été effectuée par le comité du budget avant de recommander ces ajouts de postes. La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne qu'à taille comparable, l'UQO continue à souffrir par rapport à l'Université du Québec à Rimouski, d'un déficit d'au moins 40 personnes parmi le personnel cadre, administratif, professionnel et de soutien.

Ce même membre réitère sa demande visant à obtenir des informations détaillées sur les produits et les charges spécifiques associés au fonctionnement des centres de Gatineau et de Saint-Jérôme de même que ceux relatifs aux programmes offerts en anglais. Le président lui confirme qu'effectivement, ces documents sont sur le point d'être finalisés et qu'ils lui seront acheminés dès que possible. Il souligne cependant que pour le campus de Saint-Jérôme, le document devrait faire état à la fois des produits et des charges, mais que pour les programmes en anglais, seuls les produits seront disponibles, aucune méthode comptable efficace ne permettant de préciser les charges associées à un programme en particulier.

8.- Avis au recteur relatif au projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que le plan quinquennal d'investissements universitaires 2007-2012 a été approuvé par le Conseil des ministres le 19 décembre 2007. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous informe que ce plan accorde à l'UQO les enveloppes détaillées ci-dessous.

Ces enveloppes ont été approuvées par les membres de la Commission de l'administration et des ressources humaines et adoptées par l'Assemblée des gouverneurs le 16 avril 2008.

Le budget total sera réparti selon les besoins de l'année en cours.

Il y a quatre enveloppes budgétaires :

• Maintien des actifs	1 185 000 \$
• Enveloppe de rattrapage Bâtiment	440 000 \$
• Développement des systèmes d'information	294 000 \$
• Ajout au parc mobilier (nouvelle enveloppe liée à l'évolution des effectifs étudiants et du personnel depuis 2003-2004)	263 000 \$
	<hr/>
TOTAL	<u>2 182 000 \$</u>

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 314-CX-1356 concernant l'avis au recteur relatif au projet de budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009, laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Le président informe le comité que la rencontre du comité Ville de Gatineau-UQO, qui était prévue le 20 mai 2008, a été reportée au 6 juin 2008.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle qu'à la suite du projet de convention collective à intervenir entre l'UQO et le Syndicat des professeurs de l'UQO, certaines décisions qui devaient être entérinées par les instances, comme le conseil d'administration ou le comité exécutif, n'auront plus désormais à l'être, dans la foulée du souhait exprimé par les membres de ces instances. C'est le cas à l'égard du dossier de l'octroi des promotions aux professeurs alors que le comité exécutif n'a plus à ratifier ces propositions.

En réponse à une question d'un membre, il fait le point sur l'état d'avancement du dossier désormais identifié sous le vocable de « campus santé Outaouais ».

Des demandes de financement ont été adressées au gouvernement du Québec concernant le financement des stages en sciences infirmières et la reconduction de la mesure spéciale de 375 000 \$ sur une période de trois ans, de l'implantation d'une clinique externe de services psychologiques, du démarrage des programmes de formation médicale et d'infirmières praticiennes.

Il précise l'état des discussions qui s'avèrent soutenues et très collaboratives avec l'Université McGill dans le dossier des infirmières praticiennes de 1^{re} ligne.

Quant au dossier de la médecine, il résume les échanges qu'il a eus avec les représentants de la Faculté de médecine de l'Université McGill. Une rencontre récente ayant eu lieu avec des représentants de cette faculté et de l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais a permis de confirmer, particulièrement du côté des représentants de l'Université McGill, leur intérêt à s'associer au projet de formation en médecine à l'UQO, entièrement offerte en français et à souhaiter que des développements rapides et concrets soient constatés dans ce dossier. Le modèle qui est actuellement envisagé et privilégié est celui qui a été implanté à l'Université du Québec à Chicoutimi, en

collaboration avec l'Université de Sherbrooke.

Dans le cas de la formation médicale et des infirmières praticiennes de 1^{re} ligne, il rappelle qu'il est déjà convenu que ces formations soient effectivement offertes en français.

À une question d'un membre sur les appuis de la communauté au projet de campus santé, le président confirme que la communauté régionale, le caucus des députés libéraux en particulier, supporte le projet qui, selon lui, progresse normalement. Il précise les gestes qu'il a posés comme recteur dans ce dossier, notamment des échanges avec la chancelière de l'Université McGill, avec le doyen de la Faculté de médecine et avec les autorités politiques et du réseau de la santé.

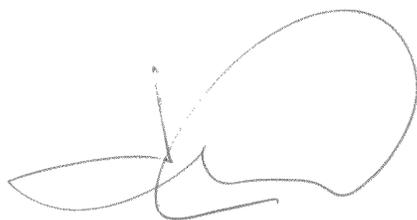
Le président informe le comité que le conseil d'administration de la CRÉPUQ devrait adopter, à sa réunion du jeudi 15 mai 2008, le rapport du groupe de travail, dont il est membre, sur la délocalisation des services universitaires. Le cas échéant, il verra à ce que ledit rapport puisse être remis à temps pour la réunion du conseil d'administration du 20 mai 2008.

10.- Prochaine assemblée

Le président rappelle que la prochaine assemblée est prévue pour le 2 juin 2008, mais qu'il est fort possible d'en tenir une le 20 mai prochain, immédiatement après la réunion du conseil d'administration.

11.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par madame Claire Vaive, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 13 h 30.



Le président d'assemblée



Le secrétaire